

BVGer F-4716/2019 vom 19. September 2019

Bundesverwaltungsgericht, 2019-09-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_F-4716_2019

FR: TAF F-4716/2019 du 19 septembre 2019

IT: TAF F-4716/2019 del 19 settembre 2019

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

La procédure de recours est conduite en français.

E. 2

Le recours est rejeté.

E. 3

La requête d'assistance judiciaire totale est rejetée.

E. 4

Les frais de procédure, d'un montant de 750 francs, sont mis à la charge du recourant. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale. Le juge unique :
Le greffier : Gregor Chatton Sylvain Félix
Expédition : Destinataires : - recourant (recommandé ; annexe : un bulletin de versement) - SEM, domaine de direction Asile (n° de réf. N [...]) - en copie, Migrationsdienst des Kantons Bern, Asylbereich Kundenzentrum, Eigerstrasse 73, 3011 Bern

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.